

Précision de THEATRUM BELLI : La souveraineté est par essence un principe POLITIQUE (NATIONAL) qui prime sur le JURIDIQUE.

[View Fullscreen](#)

[Aller au contenu PDF](#)

La souveraineté est la qualité d'une puissance qui s'exerce sur un certain territoire. Le tracé de la frontière est sa condition d'existence, tout comme la distinction du citoyen et de l'étranger, du sien et de l'autre. Tout pouvoir souverain délimite d'abord l'étendue de sa juridiction.

Politiquement, elle est la qualité d'une puissance parvenue à une réelle autonomie et ne dépendant plus de tiers pour la réalisation d'un dessein. On parle en ce sens de souveraineté militaire, de souveraineté technologique ou de souveraineté alimentaire pour désigner l'autonomie, l'indépendance ou l'autosuffisance dans ces domaines.

Cependant, la souveraineté est aussi et surtout un principe de légitimité - et c'est là que réside sa valeur positive. Elle exprime la volonté d'un peuple ou d'une nation, c'est-à-dire des habitants légitimes d'un territoire. La souveraineté nationale est depuis le XIXe siècle, depuis l'affirmation du principe des nationalités, l'expression historique de l'unité et de l'émancipation des peuples et la conquête de leur liberté politique.

Éric MAULIN

Professeur de droit à l'université de Strasbourg

